NOTE INTERNE

GESTION DE L'ALCOOL CHEZ KILOUTOU

REF. : CODIR LE 07/02/2019

ÉMETTEUR
Le Comité de Direction

DESTINATAIRES : ensemble des équipiers du Groupe Kiloutou

La démarche initiée par le Groupe en matière de Santé, Sécurité et Prévention, nécessite une clarification de nos exigences en matière de consommation de boissons alcoolisées. Cette note précise les règles applicables au sein de toutes les entités du groupe.

En dehors du lieu de travail, nous appelons à la responsabilité de chacun :

- Lors d'événements individuels (déjeuners ou dîners clients, fournisseurs, partenaires …), la consommation de boissons alcoolisées est placée sous la responsabilité de chacun.
- Lors des évènements collectifs organisés (séminaires, salons, soirées, grands déjeuners ou dîners d'équipe), la consommation de boissons alcoolisées est placée sous la seule autorité de l'organisateur de l'événement, qui devra à minima respecter la loi et s'assurer la sécurité des participants.

Sur les lieux de travail, l'alcool est interdit, sauf circonstances exceptionnelles :

- Aucun alcool, ne doit être stocké de façon permanente sur les lieux de travail.

- Lors d'événements avec présence de tiers (clients, fournisseurs, partenaires) comme par exemple les barbecues clients, les journées VIP, ou démonstrations …) l'alcool est strictement interdit.

- Lors d'événements en présence uniquement d'équipiers du groupe (ex : barbecue Kiloutou, célébrations de fin de mois, anniversaires, déjeuners de travail …), la consommation d'alcool est également interdite.

  Exceptionnellement, un responsable hiérarchique de niveau Comité de Direction Groupe, Dirigeant Pays, Directeur filiale, Directeur régional pourra autoriser la consommation de boissons légèrement alcoolisées. L'événement ainsi autorisé, est placé sous sa seule responsabilité. En tout état de cause, les alcools forts sont strictement interdits. Les quantités de boissons autorisées doivent être limitées et l'autorité hiérarchique ainsi compétente devra s'assurer que les règles de préventions élémentaires soient respectées (stricte abstinence des équipiers prenant le volant ou exerçant une tâche requérant toute son attention à l'issue de l'évènement).

Nous comptons sur chacun pour faire preuve de responsabilité, de modération et d'exemplarité sur ce sujet.

Le Comité de Direction